

(1)

(N° 151.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 8 AVRIL 1891.

SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 1890

DES

CAISSES D'AMORTISSEMENT, DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS.

RAPPORT ANNUEL.

(Art. 16 de la loi du 15 novembre 1847.)

MESSIEURS,

J'ai l'honneur de présenter à la Chambre, conformément à l'article 16 de la loi du 15 novembre 1847, un rapport sur l'administration des caisses d'amortissement, des dépôts et consignations pendant l'année 1890 et sur la situation matérielle de ces caisses au 31 décembre de la même année.

Ce rapport est dressé dans la forme habituelle; il est suivi des états de situation des deux caisses et d'une déclaration de la Commission de surveillance qui a été entendue comme le prescrit la disposition prérappelée.

CAISSE D'AMORTISSEMENT.

Fonds d'amortissement.

Les fonds d'amortissement qui ont été mis à la disposition de la caisse, pour l'année 1890, s'élèvent à fr. 3,819,852 58, se répartissant de la manière indiquée ci-après :

DETTES.		FONDS D'AMORTISSEMENT.		
NATURE.	CAPITAL.	DOTATION.	INTÉRÊTS des capitaux amortis.	Total.
Deute à 3 %	519,839,000 »	1,039,718 »	207,717 »	1,537,455 »
— 3 1/2 % ₁₀₀ , 1 ^{re} série	140,742,625 »	275,960 72	»	275,960 72
— — 2 ^e série	934,477,282 22	1,811,506 96	»	1,811,506 96
— — 3 ^e série	260,040,000 »	504,940 90	»	504,940 90
		5,522,155 58	207,717 »	5,819,852 58

Le capital de la dette à 3 % n'a subi aucune modification pendant l'année 1890; la dotation, calculée à raison de 0,20 % du capital nominal, est donc la même que celle de l'année précédente.

Le capital des dettes à 3 1/2 % s'est augmenté comme il suit :

a) La 1^{re} série, qui s'élevait à fr. 137,980,423 »
s'est accrue d'un capital de fr. 2,788,700 »
émis en vertu de la convention - loi des
29 avril/27 mai 1890.

D'autre part, il y a lieu de déduire le capital des obligations de la Grande-Compagnie du Luxembourg remboursées en numéraire en 1890 et en représentation duquel il n'a pas été, jusqu'à présent, délivré d'obligations à

3 1/2 %₁₀₀, 1^{re} série, ci 26,500 »
2,762,200 »
TOTAL. fr. 140,742,625 »

b) La 2^e série, qui s'élevait à fr. 903,784,082 22
s'est accrue :

1° D'un capital de 74,400 »
émis en vertu de la convention-loi des 1/26 juin 1877;

2° D'un capital de 1,223,500 »
émis en vertu de la loi du 19 août 1889, pour couvrir des
dépenses extraordinaires;

3° D'un capital de 18,000,000 »
émis en vertu de l'arrêté royal du 13 février 1890;

4° D'un capital de 9,593,500 »
émis en vertu de l'arrêté royal du 27 juin 1890.

TOTAL. fr. 934,477,282 22

c) La 3^e série, qui s'élevait à fr. 198,000,000 »
s'est accrue :

1^o D'un capital de 2,000,000 »
émis en vertu de l'arrêté royal du 13 février 1890;

2^o D'un capital de fr. 40,000 »
émis en vertu de l'arrêté royal du 27 juin 1890.

TOTAL. fr. 200,040,000 »

Les dettes à 3 $\frac{1}{2}$ % sont amortissables lorsque le cours ne dépasse pas le pair : la dotation est de 0.20 % du capital nominal.

Le tableau ci-après donne le détail des sommes mises à la disposition de la caisse pour les trois séries.

SEMESTRE ÉCHU LE	DOTATION.	MONTANT.
	3 $\frac{1}{2}$ %, 1 ^{re} série.	
1 ^{er} janvier 1890 . . .	0.10 % sur 157,980,373 francs fr. 157,980 37	
1 ^{er} juillet 1890. . .	0.10 % sur 157,980,350 francs 157,980 35	275,960 72
	3 $\frac{1}{2}$ %, 2 ^e série.	
1 ^{er} mai 1890 . . .	0.10 % sur fr. 905,755,482 22 fr. 905,755 48	
1 ^{er} novembre 1890. .	0.10 % sur fr. 905,755,482 22 905,755 48	1,811,506 90
	3 $\frac{1}{2}$ %, 3 ^e série.	
1 ^{er} février 1890 . . .	0.10 % sur 196,940,000 francs fr. 196,940 00	
1 ^{er} août 1890 . . .	0.10 % sur 198,000,000 de francs 198,000 00	394,940 00

Les dotations ne correspondent pas exactement au capital nominal de chacune des séries; les différences proviennent de ce que les dotations afférentes aux titres émis en 1890 ne prennent cours qu'à partir du semestre qui suit la date de l'émission.

Emploi des fonds.

Les ressources ci-après étaient à la disposition de la caisse en 1890 :

1^o Fonds d'amortissement non employés au 31 décembre
1889, soit fr. 1,873,100 20

2^o Fonds de l'année 1890 5,819,832 58

ENSEMBLE. fr. 5,694,932 78

REPORT. . . . fr. 5,694,952 78

Les fonds qui n'ont pu recevoir leur destination à cause de l'élévation des cours ont été reversés au Trésor, savoir :

Pour le 3 %	fr. 1,537,435 »
— 3 1/2 %, 1 ^{re} série	275,960 79
— — 2 ^e série	1,800,586 56
— — 3 ^e série	570,719 30
	3,784,501 45

Le solde disponible, soit fr. 1,910,451 33
sera reporté à l'exercice 1891.

Les sommes reversées au Trésor proviennent des dotations ci-après :

3 % : semestre échu le 1 ^{er} novembre 1889.	fr. 668,717 50
— — 1 ^{er} mai 1890	668,717 50
	1,537,435 »
3 1/2 %, 1 ^{re} série — 1 ^{er} juillet 1889	fr. 137,980 42
— — 1 ^{er} janvier 1890	137,980 37
	275,960 79
3 1/2 %, 2 ^e série — 1 ^{er} novembre 1889. fr.	894,632 88
— — 1 ^{er} mai 1890	905,753 48
	1,800,586 56
3 1/2 %, 3 ^e série — 1 ^{er} août 1889	fr. 173,769 40
— — 1 ^{er} février 1890	196,949 90
	370,719 30

Situation des emprunts.

Le capital non amorti des dettes auxquelles est attribuée une dotation d'amortissement, s'élevait, au 31 décembre 1890, à. . fr. 1,785,195,007 22

SAVOIR :

Dettes à 3 %	fr. 509,955,100 »
— 3 1/2 %, 1 ^{re} série	140,742,625 »
— — 2 ^e série	934,477,282 22
— — 3 ^e série	200,040,000 »
	Fr. 1,785,195,007 22

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS.

Au 31 décembre 1890, les dépôts en numéraire et en fonds publics dont la caisse des dépôts et consignations avait la garde s'élevaient à 597 $\frac{1}{2}$ millions de francs environ ; ils étaient d'environ 376 millions à la fin de l'année précédente.

Cette augmentation est due à l'accroissement considérable des placements effectués pour le compte de la caisse d'épargne, lesquels ont dépassé les réalisations de 21,494,000 francs. Le chiffre des cautionnements et des consignations est resté à peu près stationnaire.

Le tableau ci-après présente la situation à partir de l'année 1850 et il renseigne le montant des dépôts pour chaque branche de service.

ANNÉES.	Situation, au 31 décembre de ces années, des sommes et valeurs (par milliers de francs) déposées du chef de									ENSEMBLE.
	cautionnements de comptables et de contribuables (en numéraire).	cautionnements d'entre- preneurs, d'adjudica- taires et d'agents com- merciaux (en numé- raire).	cautionnements ver- sés en fonds pu- bliers (valeur no- minale).	consignations judi- ciaires et autres (en numéraire).	cautionnements de remplacés dans la milice (en nu- méraire).	fonds de rémuné- ration des militaires intérêts compris (en numéraire).	fonds provenant des bénéfices des jeux de Spa en 1851 et 1872 (en numér.).	application des fonds de poudres de la caisse d'épargne et de retraite (valeur nominale des câbles).	autres services.	
1850	9,608	»	»	2,905	»	»	»	»	»	13,513
1855	10,477	705	4,615	4,746	»	»	»	»	»	20,601
1860	12,047	1,030	5,510	7,172	»	»	»	»	»	26,558
1865	14,702	2,148	12,505	7,457	»	»	»	»	»	56,872
1870	15,700	1,405	11,463	11,197	505	»	»	6,126	»	46,196
1875	20,088	2,015	13,467	21,577	2,051	11,502	5,595	26,796	»	101,429
1880	28,916	3,084	17,752	52,156	1,554	5,271	176	64,227	2,556	154,552
1885	56,587	4,506	15,040	41,053	515	71	158	156,550	715	254,060
1886	59,566	4,594	13,102	41,251	522	76	144	187,744	625	287,004
1887	58,447	4,751	12,401	36,195	524	77	151	219,690	1,110	515,026
1888	57,486	6,024	15,252	54,616	526	78	157	244,875	1,160	557,974
1889	40,251	6,085	15,986	52,479	531	80	164	281,524	1,212	576,110
1890	40,897	5,509	14,280	52,125	517	82	101	503,018	1,266	597,595

Le mouvement propre à chaque catégorie de dépôts s'établit comme il suit :

Cautionnements de comptables et de contribuables.

1° En numéraire.

Solde des dépôts au 31 décembre 1889	fr.	40,250,688 80
Versements reçus en 1890		4,913,744 48
	Fr.	45,164,433 28
Mandats acquittés en 1890		4,267,790 44
	Fr.	40,896,642 84

y compris une somme de fr. 1,280,504 36 restant à inscrire.

2° En fonds publics.

Solde au 31 décembre 1889.	fr.	3,591,700 »
Dépôts reçus en 1890.		1,001,000 »
	Fr.	4,592,700 »
Restitutions.		937,000 »
Solde au 31 décembre 1890	Fr.	3,655,700 »

Ce solde se décompose comme il suit d'après la nature des titres en dépôt :

Dettes à 2 1/2 %	fr.	36,000 »
— 5 %		1,218,600 »
— 5 1/2 %		2,351,100 »
Caisse d'annuités 4 1/2 %		50,000 »
	Fr.	3,655,700 »

Cautionnements d'entrepreneurs et d'adjudicataires.

1° En numéraire.

	Dépôts préalables.	Cautionnements proprement dits.	Ensemble.
Solde au 31 décembre 1889	fr. 557,605 32	6,083,426 74	6,641,032 06
Montant des versements effectués en 1890	7,463,170 29	2,648,906 84	10,112,377 13
TOTAUX.	fr. 8,021,075 61	8,732,333 58	16,753,409 19
Montant des remboursements.	7,340,196 02	5,223,486 81	10,563,682 83
Solde au 31 décembre 1890	fr. 680,879 59	5,508,846 77	6,189,726 36

2° En fonds publics.

Solde au 31 décembre 1889.	fr.	9,836,590	»
Dépôts reçus en 1890		10,418,970	»
	Fr.	20,255,560	»
Restitutions.		10,511,820	»
Solde au 31 décembre 1890.	fr.	9,943,740	»

Ce solde se décompose comme il suit :

Dette belge à 2 1/2 %	fr.	43,200	»
— 3 %		778,400	»
— 3 1/2 %		7,453,200	»
— 4 %		7,600	»
Caisse d'annuités à 3 %		1,019,300	»
— 4 %		222,440	»
— 4 1/2 %		145,800	»
Crédit communal à 3 %		50,200	»
— 4 %		18,700	»
— 4 1/2 %		220,500	»
Société Nationale des Chemins de fer vicinaux à 3 %		400	»
TOTAL.	fr.	9,943,740	»

Consignations.

Solde au 31 décembre 1889	fr.	32,478,859	63
Versements de 1890		8,637,856	56
	Fr.	41,116,716	21
Remboursements		8,991,422	81
Solde au 31 décembre 1890	Fr.	32,125,293	40

Les opérations effectuées pendant l'année se répartissent, par nature de dépôts, de la manière suivante :

NATURE des DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS.	CAPITAUX en dépôt au 31 déc. 1889.	CAPITAUX déposés EN 1890.	CAPITAUX remboursés EN 1890.	EXCÉDENT		CAPITAUX en dépôt au 31 déc. 1890.
				des DÉPÔTS effectués en 1890 sur les remboursements.	des REMBOURSEMENTS sur les DÉPÔTS effectués en 1890.	
1. Capitaux remboursés par les Pays-Bas	7,546 93	•	•	•	•	7,546 93
2. Saisies réelles du Hainaut	72,951 14	•	•	•	•	72,951 14
3. Cautionnements pour mise en liberté provisoire. (Loi du 18 février 1852.)	63,556 04	40,850 •	40,201 •	•	8,351 •	56,985 04
4. Cautionnements en garantie de droits de succession. (Loi du 27 décembre 1817.)	426,595 20	47,508 81	11,996 45	53,310 36	•	461,005 58
5. Indemnités du chef d'expropriation pour cause d'utilité publique.	1,535,635 09	2,089,588 50	1,551,289 41	538,200 00	•	2,075,035 08
6. Fonds disponibles de la masse des détenus des maisons centrales et de la masse d'habillement des gardiens	72,692 86	0,000 •	11,000 •	•	5,000 •	67,692 86
7. Sommes appartenant à des successions vacantes	236,351 10	71,107 71	52,257 24	18,850 47	•	245,201 66
8. Sommes appartenant à des absents	574,155 52	44,565 70	100,929 52	•	65,563 82	508,619 70
9. Fonds de mineurs et interdits. (Loi du 16 décembre 1851.)	16,524,480 41	1,028,488 16	2,585,043 27	•	954,555 11	15,560,925 30
10. Fonds de faillites. (Loi du 18 avril 1851.)	5,821,059 17	2,055,147 28	2,472,350 05	•	417,203 05	5,403,855 52
11. Sommes frappées de saisie-arrêt dans les caisses du Trésor. (Lois du 16 mai 1846 et du 28 décembre 1867.)	85,067 90	70,984 87	141 •	70,843 87	•	155,911 86
12. Dépôts de toute autre nature	7,066,979 41	2,584,017 53	2,150,214 10	453,803 34	•	7,500,782 75
TOTAUX.	52,478,850 65	8,657,856 56	8,001,422 81	1,097,107 13	1,450,673 58	52,125,293 40
EXCÉDENT DES REMBOURSEMENTS SUR LES DÉPÔTS. . . fr.				353,566 25		

Cautionnements de remplaçants.

Ces cautionnements ont été fournis sous le régime de l'article 72 de la loi du 5 juin 1870, abrogée par celle du 17 septembre 1873.

La caisse a continué, en 1890, à restituer les cautionnements de remplaçants dont le remboursement était devenu exigible.

Les opérations de l'année se résument comme il suit :

1^{er} Principal.

Solde au 31 décembre 1889 fr.	203,829 93
Mandats délivrés en 1890 au profit de remplaçants licenciés ou envoyés en congé illimité.	18,577 91
Capital inscrit au 31 décembre 1890 fr.	185,252 02

2° Intérêts.

Solde au 31 décembre 1889	fr.	126,512 48
Intérêts portés en compte aux remplaçants, en 1890		8,200 01
	Fr.	134,712 49
Intérêts mandatés au profit de remplaçants		12,491 71
Intérêts inscrits au 31 décembre 1890	fr.	122,510 78
TOTAL GÉNÉRAL.	fr.	307,562 80

Caisses de milice

instituécs par la loi du 3 juin 1870 (en liquidation).

Une somme de fr. 378 31 a été payée en 1890 à un milicien de 1872 dont les droits à la rémunération n'avaient pu, par suite de circonstances spéciales, être établis précédemment.

La situation des diverses caisses de milice se présentait, au 31 décembre 1890, comme il suit :

CLASSES DE MILICE.	SUBVENTIONS	FONDS			FONDS
	et	versés à la Caisse générale d'épargne et de retraite au profit des miliciens qui ont opté pour la rémunération		ATTRIBUÉS	tenus en réserve
	intérêts accueillis.	immédiate.	différée.	AU TRÉSOR.	au 31 décembre 1889.
1871.	2,711,254 11	1,721,417 .	521,089 65	664,959 28	5,788 20
1872.	2,767,069 01	1,741,018 15	256,402 85	755,580 26	14,907 77
1873.	2,447,433 27	1,745,536 67	104,156 20	588,037 80	55,500 85
1874.	2,544,989 95	1,884,996 14	96,650 57	509,812 59	0,044 42
1875.	2,074,222 22	•	•	2,074,222 22	•
TOTAL. . . . fr.					81,001 24

Ville de Spa.

Un subside de 890,000 francs, destiné à l'exécution de travaux d'embellissement et d'utilité communale, a été alloué à la ville de Spa par la loi du 21 août 1874.

La ville n'en dispose qu'après autorisation du Département de l'Intérieur.

La caisse des dépôts et consignations, chargée d'effectuer le placement provisoire du subside, était encore dépositaire, de ce chef, au 31 décembre

1889, de titres de la caisse d'annuités à 4 $\frac{1}{2}$ %, s'élevant ensemble à	fr.	136,200	»
et de titres de la dette belge à 3 $\frac{1}{2}$ %, s'élevant à		27,700	»
	Fr.	163,900	»

Ce dépôt s'est accru, en 1890, du montant des titres à 3 $\frac{1}{2}$ % achetés au moyen d'intérêts encaissés pendant l'année . . .		7,200	»
	Fr.	171,100	»

D'autre part, il s'est réduit à concurrence du capital nominal des titres qui ont été réalisés à l'effet de pourvoir au paiement de travaux exécutés, soit		70,200	»
--	--	--------	---

Au 31 décembre 1890, le dépôt était donc de	fr.	100,900	»
---	-----	---------	---

Avances pour construction de maisons d'école.

Deux avances, s'élevant ensemble à	fr.	24,100	»
ont été consenties en 1883 sur le crédit de fr. 229,314 21 alloué au Département de l'Intérieur par le Budget de 1884.			

La caisse des dépôts et consignations recouvre les annuités souscrites pour le remboursement de ces avances et en reverse le montant au Trésor.

Elle a ainsi reçu et reversé en 1890	fr.	1,533	84
et pendant les années antérieures		6,604	28
		7,940	12

Il reste à verser pour couvrir les avances.	fr.	16,159	88
---	-----	--------	----

Fonds spécial de prévision monétaire.

Ce fonds a été constitué au moyen du bénéfice résultant de la transformation de pièces de 5 francs en monnaie divisionnaire (loi du 17 mai 1886) et de la fabrication de pièces d'un centime (loi du 14 août 1887). Il s'accroît, chaque année, des intérêts provenant du placement de ces sommes.

Au 1 ^{er} janvier 1890, la caisse avait reçu	fr.	483,529	71
Les intérêts encaissés en 1890 s'élèvent à		16,773	73
	Fr.	502,303	46

La caisse a appliqué, en 1890, à l'achat d'un capital nominal de 16,500 francs en dette à 3 $\frac{1}{2}$ %, une somme de	fr.	16,768	08
---	-----	--------	----

Elle avait acquis antérieurement un capital de 473,200 francs pour		483,483	13
		502,231	21

Solde.	fr.	52.	23
----------------	-----	-----	----

En conséquence, la caisse avait en dépôt au 31 décembre 1890 un capital de 491,500 francs, en titres 3 $\frac{1}{2}$ %.

Emploi des fonds de cautionnements et de consignations.

Le produit des placements effectués au moyen des fonds de dépôts et de consignations s'est élevé en 1890 à la somme de . . . fr. 2,980,858 52 qui a été rattachée au Budget des Voies et Moyens.

D'autre part, le Budget de la Dette publique a supporté une charge de . . . 2,572,570 31 se décomposant comme il suit :

Intérêts des cautionnements de comptables et de contribuables	fr. 1,591,477 98
Intérêts des cautionnements de remplaçants	8,200 01
— — d'entrepreneurs	140,261 80
— des consignations	832,630 52
	Fr. 2,572,570 31
L'excédent en faveur du Trésor est donc de	fr. 608,288 21

Caisse générale d'épargne et de retraite.

Conformément à l'article 50 de la loi du 16 mars 1863, les placements définitifs de la caisse générale d'épargne et de retraite sont effectués par la caisse des dépôts et consignations, qui a la garde des valeurs et qui est chargée des réalisations.

L'annexe n° 3 fait connaître les diverses opérations qui ont ainsi été effectuées, en exécution des décisions du conseil d'administration de la caisse d'épargne.

La caisse des dépôts avait en dépôt au 31 décembre 1889, des valeurs s'élevant en capital à fr. 261,350,130 »

Les placements de 1890 ont atteint 37,369,720 »

	Fr. 298,699,850 »
et les réalisations	14,430,720 »

Le capital restant placé à la fin de l'année 1890 est donc de fr. 284,269,130 »

Les cautionnements fournis par les membres des comitès agricoles sont également déposés à la caisse des dépôts; ils s'élèvent à 83,300 »

ENSEMBLE.	fr. 284,352,430 »
-------------------	-------------------

Au 31 décembre 1889, la caisse d'épargne possédait des créances hypothécaires s'élevant à fr.	8,934,449 98
Elle a consenti, en 1890, de nouveaux prêts pour	14,000 »
ENSEMBLE. fr.	8,948,449 98
Les remboursements se sont élevés à	888,109 37
Reste au 31 décembre 1890 fr.	8,060,340 58

La loi du 15 avril 1884 a autorisé la caisse à employer une partie de ses fonds disponibles en prêts agricoles.

Le solde des capitaux ainsi employés était, au 31 décembre 1889, de fr. 1,624,588 88

51 prêts ont été consentis en 1890, savoir :

43 prêts s'élevant à 509,360 »
sous la garantie du comptoir agricole de Genappe;

4 prêts s'élevant ensemble à 14,600 »
sous la garantie du comptoir agricole de Thuin;

4 prêts s'élevant ensemble à 10,800 »
sous la garantie du comptoir agricole de Vielsalm.

ENSEMBLE. fr. 1,939,048 88

Les remboursements effectués en 1890 se sont élevés à 225,288 38

Le solde au 31 décembre 1890 est donc de fr. 1,733,763 50

Le Trésor a cédé à la caisse d'épargne, en 1883, les annuités souscrites par les provinces et les communes en remboursement des avances faites pour construction et ameublement de maisons d'école; la valeur des annuités en portefeuille au 31 décembre 1890 est de fr. 8,871,086 03

Les placements en fonds publics faits par la caisse des dépôts, pour le compte de déposants à la caisse d'épargne, se sont élevés en capital nominal à 808,900 francs.

Le 31 mars 1891.

Le Ministre des Finances,

A. BEERNAERT.



ANNEXES

ANNEXE N° 1.

SITUATION GÉNÉRALE DE LA CAISSE D'AMORTISSEMENT,

PRÉSENTANT

LE RÉSUMÉ DES OPÉRATIONS FAITES JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 1890.

FONDS D'AMORTISSEMENT ET EMPLOI DE CES FONDS.

DÉSIGNATION.	DETTES.				
	5 %.	5 1/2 % (1 ^{re} série).	5 1/2 % (2 ^{me} série).	5 1/2 % (3 ^{me} série).	Totaux.
	519,859,000	140,742,625	954,477,282 22	200,040,000	1,795,118,907 22

FONDS D'AMORTISSEMENT.

Dotations annuelles	1,059,718	275,960 72	1,811,506 96	394,949 90	5,522,135 58
Intérêts des capitaux amortis . .	297,717	"	"	"	297,717
Fonds d'amortissement de l'année 1890	1,557,455	275,960 72	1,811,506 96	394,949 90	5,819,852 58
Dotations et intérêts des années antérieures	14,277,184 50	411,352 81	4,450,060 50	608,867 40	19,706,665 21
	15,614,619 50	687,515 53	6,250,567 46	1,063,817 50	23,616,517 79

EMPLOI DES FONDS.

Coût des rachats effectués en 1890 .	"	"	"	"	"
Coût des rachats effectués antérieurement	8,295,216 76	"	"	"	8,295,216 76
	8,295,216 76	"	"	"	8,295,216 76
Attribution au Trésor des fonds non employés par suite de l'élévation du cours des titres à 5 et 5 1/2 % au-dessus du pair . .	1,557,455	275,960 72	1,800,586 56	570,719 50	3,784,501 45
Versements effectués antérieurement de ce chef	5,515,250 24	275,572 59	3,541,427 62	495,098	9,628,348 25
	14,045,902	549,533 18	5,344,815 08	865,817 50	21,706,066 46
En caisse au 31 décembre 1890 . .	668,717 50	157,980 35	905,755 48	198,000	1,910,451 33
	15,614,619 50	687,515 53	6,250,567 46	1,063,817 50	23,616,517 79

**CAPITAL NOMINAL DES TITRES RACHETÉS ET BRULÉS PUBLIQUEMENT,
OU FRAPPÉS DU TIMBRE D'AMORTISSEMENT.**

DÉSIGNATION.	DET TES.				
	5 %	5 1/2 % (1 ^{re} série).	5 1/2 % (2 ^{me} série).	5 1/2 % (3 ^{me} série).	Totaux.
	519,839,000	140,742,625	954,477,282 22	200,040,000	1,795,118,907 22

TITRES RACHETÉS.

Titres rachetés pendant l'année 1890.	.	.	.	.	.
Titres rachetés antérieurement . .	9,923,900	.	.	.	9,923,900
	9,923,900	.	.	.	9,923,900

TITRES BRULÉS ET ANNULÉS.

Titres brûlés	9,923,900	.	.	.	9,923,900
Titres frappés du timbre : <i>Racheté pour l'amortissement.</i>	.	.	.	.	.
	9,923,900	.	.	.	9,923,900

ÉTAT COMPARATIF

*de la dette dotée d'un amortissement et de la portion de cette dette amortie
au 31 décembre 1890.*

1° Titres à amortir.	519,839,000	140,742,625	954,477,282 22	200,040,000	1,795,118,907 22
2° — amortis.	9,923,900	.	.	.	9,923,900
3° — convertis	.	.	.	.	.
4° — restant à amortir. . . .	500,915,100	140,742,625	954,477,282 22	200,040,000	1,785,195,007 22

Bruxelles, le 31 mars 1891.

*Le Directeur général de la Trésorerie et de la Dette publique, chargé
de la gestion de la caisse des dépôts et consignations,*

BIDEZ.

ANNEXE N° 2.

SITUATION DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET

ACTIF.	
--------	--

Dépôts et

Trésor public.	{ Son compte courant	79,324,651 45	} 79,432,073 32
	{ Mandats en circulation	107,421 89	

Fonds publics et dépôts

Caissier de l'État, S/C de cautionnements en fonds publics et dépôts de garantie en numéraire	14,280,310 50
Placements définitifs pour le compte de la caisse générale d'épargne et de retraite.	502,054,320 13
Cautionnements des membres des comptoirs agricoles	83,500 »
Placements pour le compte de la ville de Spa	100,900 »

Placement des

Caissier de l'État, S/C courant.	148,943 42
--	------------

A REPORTER. fr. 596,979,850 46

CONSIGNATIONS, AU 31 DÉCEMBRE 1890.

PASSIF.*consignations.*

Cautiounnements en numéraire de comptables et de contribuables	Inscrits fr. 30,530,440 30	} 40,810,953 75	} 40,898,642 84
	A inscrire 1,280,504 36		
Mandats émis pour remboursement de cautiounnements de comptables, restant à payer		85,089 00	
Cautiounnements en numéraire des entrepreneurs, adjudicataires, etc.	Inscrits fr. 5,304,870 59	} 5,400,636 78	} 5,508,846 77
	A inscrire 191,766 19		
Mandats émis pour remboursement de cautiounnements d'entrepreneurs, restant à payer		12,209 00	
Consignations de toute nature			32,125,293 40
Cautiounnements de remplaçants	Principal fr. 185,252 02	} 307,562 80	} 317,085 61
	Intérêts 122,510 78		
Mandats émis pour remboursement de cautiounnement de remplaçants, restant à payer		9,522 81	
Caisse de milice. (Rémunération des miliciens.) (Levée de 1871).			3,788 20
— — — (— 1872).			14,967 77
— — — (— 1873).			9,644 42
— — — (— 1874).			53,500 85
Fonds de prévision monétaire			502,503 40

de garantie en numéraire.

Cautiounnements en fonds publics des contribuables et dépôts de garantie	Numéraire 680,870 59	} 14,280,319 50
	Fonds publics 13,599,440 »	
Caisse générale d'épargne et de retraite		303,017,620 13
Ville de Spa		100,000 »

fonds de dépôt.

Trésor public, S/C d'avances	81,174,452 10
Fonds spécial. (Réserve).	763,407 41
Ville de Spa	23 95
Caisse générale d'épargne	60,082 62

A REPORTER. fr. 478,857,879 21

ACTIF.

Report. . . . fr. 506,979,856 46

Fonds nationaux représentant les capitaux de cautionnements et de consignations :

Fr. 6,757,137 98	capital nominal de titres à 2 1/2 %	acquis pour fr.	4,082,675 86
19,174,700	• — — 3 %	—	10,505,250 43
13,525,975	• — — 3 1/2 % (1 ^{re} série)	—	13,282,248 07
14,900,065 52	• — — 3 1/2 % (2 ^e série)	—	14,891,006 01
57,138,500	• — — 3 1/2 % (5 ^e série)	—	57,591,515 06
240	• — obligations 4 % de la Caisse d'annuités	—	253 68
2,110	• — — 4 1/2 %	—	2,421 79
125,000	• — actions privilégiées du Grand-Luxembourg	—	154,592 86
Fr. 91,621,728 50			fr. 80,510,635 20

Fonds nationaux de la réserve :

Fr. 107,700	• capital nominal de titres à 3 1/2 % (1 ^{re} série)	acquis pour fr.	204,578 71
456,020 20	• — — 3 1/2 % (2 ^e série)	—	530,645 57
220,500	• — — 3 1/2 % (5 ^e série)	—	228,012 76
Fr. 874,020 20			763,255 04

Fonds nationaux de la caisse de milice (Levée de 1871) :

Fr. 3,788 20	livret de la caisse d'épargne	acquis pour fr.	3,788 20
--------------	-------------------------------	-----------------	----------

Fonds nationaux de la caisse de milice (Levée de 1872) :

Fr. 14,967 77	livret de la caisse d'épargne	—	14,967 77
---------------	-------------------------------	---	-----------

Fonds nationaux de la caisse de milice (Levée de 1873) :

Fr. 9,644 42	livret de la caisse d'épargne	—	9,644 42
--------------	-------------------------------	---	----------

Fonds nationaux de la caisse de milice (Levée de 1874) :

Fr. 53,500 85	livret de la caisse d'épargne	—	53,500 85
---------------	-------------------------------	---	-----------

Fonds de prévision monétaire :

Fr. 11,900	• capital nominal de titres à 3 1/2 % (1 ^{re} série)	acquis pour fr.	12,261 89
156,800	• — — 3 1/2 % (2 ^e série)	—	159,066 31
542,800	• — — 3 1/2 % (5 ^e série)	—	550,923 31
Fr. 401,500			502,251 21

Fr. 478,857,879 21

PASSIF.

REPORT. . . fr. 478,837,879 21

Fr. 478,837,879 21

Bruxelles, le 31 mars 1891.

*Le Directeur général de la Trésorerie et de la Dette publique, chargé
de la gestion de la caisse des dépôts et consignations,*

BIDEZ.

ANNEXE N° 3.

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS. — *Mouvement et situation du portefeuille.*

NATURE DES VALEURS.	VALEURS en PORTEFEUILLE au 1 ^{er} janvier 1890.	CAPITAL NOMINAL des titres entrés pendant l'année.	Total.	CAPITAL NOMINAL des titres sortis.	VALEURS en PORTEFEUILLE au 31 décembre 1890.
---------------------	--	---	--------	--	--

Caisse des dépôts. — Fonds ordinaire :

Titres 2 1/2 %	6,756,025 81	1,112 17	6,757,137 98	•	6,757,137 98
— 5 %	19,756,500 •	•	19,756,500 •	561,600 •	19,174,700 •
— 3 1/2 % (1 ^{re} série)	15,720,275 •	10,000 •	15,750,275 •	204,300 •	15,525,975 •
— 3 1/2 % (2 ^e série)	12,712,965 52	2,550,400 •	15,065,365 52	163,500 •	14,900,065 52
— 3 1/2 % (3 ^e série)	57,270,900 •	•	57,270,900 •	152,400 •	57,138,500 •
Obligations 4 % Caisse d'annuités	240 •	•	240 •	•	240 •
— 4 1/2 %	1,840 •	270 •	2,110 •	•	2,110 •
Act. priv. de la G ^{de} C ^{ie} du Luxembourg.	107,500 •	15,500 •	123,000 •	•	123,000 •
	90,508,046 35	2,577,282 17	92,683,328 50	1,061,600 •	91,621,728 50

Caisse des dépôts. — Fonds spécial :

Titres 3 1/2 % (1 ^{re} série)	197,700 •	•	197,700 •	•	197,700 •
— 3 1/2 % (2 ^e série)	451,420 20	24,600 •	456,020 20	•	456,020 20
— 3 1/2 % (3 ^e série)	209,000 •	11,300 •	220,300 •	•	220,300 •
	858,120 20	55,900 •	874,020 20	•	874,020 20

Caisse de milice. — Levée de 1871 :

Livret de la caisse d'épargne	3,677 80	110 31	3,788 20	•	3,788 20
---	----------	--------	----------	---	----------

Caisse de milice. — Levée de 1872 :

Livret de la caisse d'épargne	14,910 12	435 96	15,346 08	378 31	14,967 77
---	-----------	--------	-----------	--------	-----------

Caisse de milice. — Levée de 1873 :

Livret de la caisse d'épargne	9,365 53	280 89	9,644 42	•	9,644 42
---	----------	--------	----------	---	----------

Caisse de milice. — Levée de 1874 :

Livret de la caisse d'épargne	51,942 59	1,558 26	53,500 85	•	53,500 85
---	-----------	----------	-----------	---	-----------

Fonds de prévision monétaire (loi du 17 mai 1886) :

Titres 3 1/2 % (1 ^{re} série)	•	11,900 •	11,900 •	•	11,900 •
— 3 1/2 % (2 ^e série)	134,500 •	2,300 •	156,800 •	•	156,800 •
— 3 1/2 % (3 ^e série)	340,700 •	2,100 •	342,800 •	•	342,800 •
	475,200 •	16,300 •	491,500 •	•	491,500 •

NATURE DES VALEURS.	VALEURS en PORTEFEUILLE au 1 ^{er} janvier 1890.	CAPITAL NOMINAL des titres entrés pendant l'année.	Total.	CAPITAL NOMINAL des titres sortis.	VALEURS en PORTEFEUILLE au 31 décembre 1890.
Ville de Spa :					
Titres 3 1/2 % (1 ^{re} série)	27,700 "	7,200 "	54,000 "	"	34,000 "
Obligations 4 1/2 % Caisse d'annuités	136,200 "	"	136,200 "	70,200 "	66,000 "
	163,900 "	7,200 "	171,100 "	70,200 "	100,000 "

Caisse générale d'épargne et de retraite :

Titres 2 1/2 %	15,840,400 "	200 "	15,840,600 "	20,000 "	15,811,600 "
— 5 %	40,290,200 "	"	40,290,200 "	753,600 "	48,551,600 "
— 3 1/2 % (1 ^{re} série)	32,543,600 "	80,000 "	32,623,600 "	1,850,500 "	50,767,500 "
— 3 1/2 % (2 ^e série)	20,135,050 "	20,452,500 "	40,587,550 "	5,108,000 "	55,478,450 "
— 3 1/2 % (3 ^e série)	58,011,700 "	1,415,000 "	59,424,700 "	1,885,800 "	57,538,900 "
— 3 % Caisse d'annuités	25,919,400 "	670,000 "	26,589,400 "	120,100 "	26,469,300 "
— 3 % Crédit communal	6,549,600 "	2,029,500 "	8,579,100 "	3,468,200 "	4,910,900 "
— 4 % —	2,500,000 "	"	2,500,000 "	"	2,500,000 "
— 4 1/2 % —	3,559,900 "	13,000 "	3,552,900 "	13,000 "	3,550,900 "
Obligations Produits au Flénu	150,000 "	"	150,000 "	4,000 "	126,000 "
— Forges de la Providence	59,000 "	"	59,000 "	"	59,000 "
— Oignies	1,089,000 "	"	1,089,000 "	7,500 "	1,081,500 "
— Vieille-Montagne	500,000 "	"	500,000 "	500,000 "	"
— Emprunt du Brabant	4,580,000 "	"	4,580,000 "	75,000 "	4,507,000 "
— de la Cie Immob. 3 1/2 %	4,978,000 "	5,000,000 "	9,978,000 "	"	9,978,000 "
— — 4 1/2 %	1,415,500 "	308,500 "	1,722,000 "	329,000 "	1,593,000 "
— Levant du Flénu, 4 1/2 %	470,000 "	"	470,000 "	35,000 "	435,000 "
— Est belge	955,000 "	246,500 "	1,181,500 "	8,500 "	1,173,000 "
— des charbonnages du Hasard	360,000 "	"	360,000 "	60,000 "	300,000 "
— Namur-Liège	1,121,000 "	"	1,121,000 "	7,000 "	1,114,000 "
— Fland. occidentale (1 ^{re} série)	182,500 "	22,500 "	205,000 "	1,500 "	203,500 "
— — (2 ^{me} série)	1,325,000 "	384,000 "	1,709,000 "	10,500 "	1,698,500 "
— Quenast (1 ^{re} et 3 ^{me} séries)	44,500 "	"	44,500 "	500 "	44,000 "
— — (2 ^{me} série)	54,500 "	"	54,500 "	1,000 "	53,500 "
— Liège-Maestricht	418,500 "	50,000 "	448,500 "	2,500 "	440,000 "
— Braine-Gand	467,500 "	"	467,500 "	1,500 "	466,000 "
— Nord de la Belgique	2,199,500 "	315,500 "	2,515,000 "	11,000 "	2,504,000 "
— Anvers-Rotterdam	1,294,500 "	1,000 "	1,295,500 "	8,500 "	1,287,000 "
— Sambre-et-Meuse, 4 %	218,000 "	26,000 "	244,000 "	6,000 "	238,000 "
— — 4 1/2 %	510,000 "	255,000 "	774,000 "	4,000 "	770,000 "
— Plateaux de Herve	351,500 "	"	351,500 "	1,500 "	350,000 "
— Anvers-Gand	225,000 "	"	225,000 "	2,000 "	223,000 "
— Welkenraedt	42,000 "	"	42,000 "	"	42,000 "
— Nord belge	4,435,500 "	108,500 "	4,542,000 "	24,000 "	4,518,000 "
— Mons-Hautmont, 3 %	83,500 "	2,500 "	86,000 "	"	86,000 "
— — 5 %	"	478,000 "	478,000 "	"	478,000 "
— Liège 1889	3,000,000 "	251,500 "	3,251,500 "	"	3,251,500 "
— Merbes-le-Château	500,000 "	"	500,000 "	"	500,000 "
A REPORTER fr.	244,684,350 "	32,007,500 "	270,751,850 "	14,518,400 "	202,433,450 "

NATURE DES VALEURS.	VALEURS en PORTEFEUILLE au 1 ^{er} janvier 1890.	CAPITAL NOMINAL des titres entrés. pendant l'année	Total.	CAPITAL NOMINAL des titres sortis.	VALEURS en PORTEFEUILLE au 31 décembre 1890.
REPORT . . . fr.	244,684,550 °	32,067,500 °	270,751,850 °	14,313,400 °	202,435,450 °
Obligations Chemins de fer vicinaux. .	4,800,000 °	2,400,000 °	7,200,000 °	68,400 °	7,131,600 °
— Schaerbeek	82,000 °	135,000 °	217,000 °	1,000 °	216,000 °
— Charleroi	15,000 °	152,000 °	145,000 °	°	145,000 °
— St-Josse-ten-Noode . . .	104,500 °	171,000 °	275,500 °	1,500 °	274,000 °
— Ixelles	72,000 °	41,000 °	113,000 °	1,000 °	112,000 °
— Liège 1855.	85,280 °	120,120 °	214,400 °	1,920 °	212,480 °
— Province de Namur . . .	12,000 °	55,500 °	45,500 °	°	45,500 °
— Liège 1860.	14,000 °	8,000 °	22,000 °	500 °	21,500 °
— St-Gilles.	6,000 °	48,000 °	54,000 °	°	54,000 °
— Verviers.	1,000,000 °	505,000 °	1,505,000 °	°	1,505,000 °
— Crédit communal 1861. .	°	123,500 °	123,500 °	°	123,500 °
— 3 1/2 % Société générale .	°	36,000 °	36,000 °	°	36,000 °
— 4 % —	°	155,500 °	155,500 °	°	155,500 °
— 4 % Crédit foncier . . .	°	177,900 °	177,900 °	°	177,900 °
— 3 60 % —	°	18,200 °	18,200 °	°	18,200 °
— Liège 1868.	°	166,700 °	166,700 °	°	166,700 °
— Namur 1887	°	64,000 °	64,000 °	°	64,000 °
— Linzière gantoise	°	300,000 °	300,000 °	°	300,000 °
— Vilvorde.	°	44,500 °	44,500 °	°	44,500 °
— Thuin	°	11,500 °	11,500 °	°	11,500 °
— 5 % Blankenberghe. . . .	°	22,000 °	22,000 °	°	22,000 °
— 4 % —	°	30,500 °	30,500 °	°	30,500 °
— Flandre occidentale . . .	°	22,000 °	22,000 °	°	22,000 °
— 4 % Ostende	°	150,000 °	150,000 °	°	150,000 °
— 5 % —	°	50,500 °	50,500 °	°	50,500 °
— Saint-Nicolas	°	4,000 °	4,000 °	°	4,000 °
— Malines	°	38,000 °	38,000 °	°	38,000 °
— Liège 1887.	°	56,000 °	56,000 °	56,000 °	°
— Dison	°	50,000 °	50,000 °	°	50,000 °
— Hainaut.	°	53,500 °	53,500 °	°	53,500 °
Actions privilégiées Bruxelles-Lille-Calais	316,000 °	28,500 °	344,500 °	2,000 °	342,500 °
— Tournai-Jurbise.	141,000 °	90,000 °	231,000 °	°	231,000 °
Bons du Trésor	10,000,000 °	°	10,000,000 °	°	10,000,000 °
Cautionnements des comptoirs agricoles.	91,500 °	8,000 °	99,500 °	16,200 °	83,500 °
Créances hypothécaires.	8,934,449 95	15,000 °	8,948,449 95	888,109 37	8,060,340 58
Prêts agricoles.	1,024,588 88	354,460 °	1,379,048 88	225,285 38	1,753,763 50
Annuités souscrites par les provinces et les communes	9,542,987 35	7,755 67	9,550,723 °	679,656 95	8,871,086 05
	281,523,656 16	37,755,915 67	319,257,571 83	10,250,951 70	303,017,620 13

**DÉCLARATION de la Commission de surveillance sur le rapport annuel
de M. le Ministre des Finances.**

La Commission de surveillance instituée près la caisse d'amortissement et la caisse des dépôts et consignations déclare qu'il résulte de sa vérification, à la date du 31 décembre 1890, que le portefeuille de ces deux institutions se composait, ainsi que cela se trouve constaté dans le rapport de M. le Ministre des Finances, des titres et valeurs ci-après :

TITRES ET VALEURS			TOTAL.
représentés à la COMMISSION.	déposés à la BANQUE NATIONALE, conformément à la déclaration du gouverneur de cet établissement.		
A.			
Appartenant à la caisse des dépôts et consignations :			
Titres 2 1/2 % belge.	6,733,037 98	3,900 *	6,737,157 98
— 3 % —	14,256,700 *	4,018,000 *	19,174,700 *
— 3 1/2 % — (1 ^{re} série)	12,742,575 *	785,400 *	13,525,975 *
— 3 1/2 % — (2 ^e série)	11,604 125 52	3,205,940 *	14,800,065 52
— 3 1/2 % — (3 ^e série)	54,002,200 *	2,140,500 *	57,158,500 *
Obligations 4 % ₀ , Caisse d'annuités	*	240 *	240 *
— 4 1/2 % ₀ —	*	2,110 *	2,110 *
Actions privilégiées de la Grande-Compagnie du Luxembourg.	*	123,000 *	123,000 *
	80,349,538 50	11,272,100 *	91,621,728 50
B.			
Appartenant au fonds spécial (Réserve) :			
Titres 3 1/2 % belge (1 ^{re} série)	*	197,700 *	197,700 *
— 3 1/2 — — (2 ^e série)	456,020 20	*	456,020 20
— 3 1/2 — — (3 ^e série)	*	220,300 *	220,300 *
	456,020 20	418,000 *	874,020 20
C.			
Appartenant à la caisse de milice. (Levée de 1871) :			
Livret de la caisse d'épargne	3,788 20	*	3,788 20
D.			
Appartenant à la caisse de milice. (Levée de 1872) :			
Livret de la caisse d'épargne	14,067 77	*	14,067 77
E.			
Appartenant à la caisse de milice. (Levée de 1873) :			
Livret de la caisse d'épargne	9,644 42	*	9,644 42
F.			
Appartenant à la caisse de milice. (Levée de 1874) :			
Livret de la caisse d'épargne	53,500 85	*	53,500 85
G.			
Appartenant à la ville de Spa :			
Titres 3 1/2 % (2 ^e série)	*	34,000 *	34,000 *
Obligations 4 1/2 % ₀ de la caisse d'annuités.	*	66,000 *	66,000 *
	*	100,000 *	100,000 *

TITRES ET VALEURS			
	représentés à la COMMISSION.	déposés à la	TOTAL.
		BANQUE NATIONALE, conformément à la déclaration du commissaire de cet établissement.	
H.			
Appartenant à la caisse générale d'épargne et de retraite :			
Titres 2 1/8 % belge	15,740 400	71,200	15,811,600
— 3 % —	47,954,000	597,000	48,551,000
— 3 1/2 % — (1 ^{re} série).	29,288,900	1,478,400	30,767,300
— 3 1/2 % — (2 ^e série).	20,729,200	14,749,250	35,478,450
— 3 1/2 % — (3 ^e série).	56,511,800	997,100	57,508,900
Obligations 3 % de la Caisse d'annuités		26,469,500	26,469,500
— 3 % du Crédit communal	4,585,900	527,000	4,910,900
— 3 % — — 1861		123,500	123,500
— 4 % — — —	2,500,000		2,500,000
— 4 1/2 % — — —	3,559,900		3,559,900
— Produits au Flénu		126,000	126,000
— Forges de la Providence		59,000	59,000
— Oignies, 3 %		1,081,500	1,081,500
— Emprunt de la province de Brabant		450,000	450,000
— Compagnie Immobilière 3 1/2 %		9,978,000	9,978,000
— — — 4 1/2 %		1,595,000	1,595,000
— Levant du Flénu 4 1/2 %		455,000	455,000
— Est-Belge		1,175,000	1,175,000
— Charbonnages du Hasard		500,000	500,000
— Namur-Liège		1,114,000	1,114,000
— Flandre occidentale 1 ^{re} émission		205,500	205,500
— — — 2 ^e —		1,698,500	1,698,500
— Quenast 1 ^{re} et 3 ^e séries		44,000	44,000
— — — 2 ^e série		55,500	55,500
— Liège à Maestricht		416,000	416,000
— Braine à Gand		466,000	466,000
— Nord de la Belgique		2,504,000	2,504,000
— Anvers à Rotterdam		1,287,000	1,287,000
— Sambre-et-Meuse 4 %		258,000	258,000
— — — 4 1/2 %		770,000	770,000
— Plateaux de Herve		550,000	550,000
— Anvers à Gand		225,000	225,000
— Welkenraedt		42,000	42,000
— Nord Belge		4,518,000	4,518,000
— Mons-Hautmont 3 %		86,000	86,000
— — — 4 %		478,000	478,000
— Ville de Liège 1855		212,480	212,480
— — — 1860		21,500	21,500
— — — 1864		166,700	166,700
— — — 1889		5,251,500	5,251,500
— Ville de Verviers		1,565,000	1,565,000
— Merbes-le-Château		500,000	500,000
— Chemins de fer vicinaux		7,151,000	7,151,000
— Schaarbeck		216,000	216,000
— Charleroi		145,000	145,000
— Saint-Josse-ten-Noode		274,000	274,000
— Ixelles		112,000	112,000
— Province de Namur		45,500	45,500
— Saint-Gilles		54,000	54,000
— Société générale 3 1/2 %		56,000	56,000
— — — 4 %		155,500	155,500
— Crédit foncier 4 %		177,900	177,900
— — — 5 60 %		18,200	18,200
— Ville de Namur 1887		64,000	64,000
— Vilvorde		41,500	41,500
— Blankenberghe 3 %		22,000	22,000
— — — 4 %		50,500	50,500
— Province de la Flandre occidentale		22,000	22,000
— Ostende 3 %		50,500	50,500
— — — 4 %		159,000	159,000
— Malines		58,000	58,000
— Bion		50,000	50,000
— Hainaut		55,500	55,500
— Saint-Nicolas		4,000	4,000
— Thuin		11,500	11,500
— Société linière gantoise		500,000	500,000
Actions privilégiées Bruxelles-Lille-Calais		542,500	542,500
— — — Tournai-Jurbise		251,000	251,000
Bons du Trésor	10,000,000		10,000,000
Cautionnements des membres des comptoirs agricoles		85,500	85,500
	100,678,100	93,074,350	284,552,450

TITRES ET VALEURS.		
représentés à la COMMISSION.	déposés à la BANQUE NATIONALE, conformément à la déclaration du conseil de cet établissement	TOTAL.

I.

Appartenant au fonds de prévision monétaire :

Titres 3 1/2 % belge (1 ^{re} série)	•	11,900 •	11,900 •
— 3 1/2 % — (2 ^e série).	•	150,800 •	150,800 •
— 3 1/2 % — (3 ^e série).	•	342,800 •	342,800 •
	•	491,500 •	491,500 •

Elle déclare en outre que les vérifications auxquelles elle a procédé trimestriellement ont permis d'établir, chaque fois, la conformité du portefeuille avec les états de situation de ces institutions.

La Commission a arrêté, de concert avec le délégué de M. le Ministre des Finances, le 31 décembre 1890, en conformité de l'article 43 de l'arrêté royal du 2 novembre 1848, les écritures du journal et du grand-livre de l'année 1889, ainsi que le journal de l'année 1890, en ce qui concerne les opérations de la Trésorerie et de la Dette publique.

Bruxelles, le 2 avril 1891.

CASIER.

P. TACK.

DE VIGNERON.

TERCELIN-MONJOT.

Baron DEL MARMOL.

